



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} novembre 2024
Français
Original : anglais



Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

New York, 13 septembre 2023 et 5-8 février et 3 juin 2024

Point 8 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport du Comité
préparatoire intergouvernemental**

Rapport du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral sur les travaux de sa session d'organisation et de ses première et deuxième sessions

Rapporteur : M. José Eduardo **Pereira Sosa** (Paraguay)

I. Organisation des sessions

1. En application des résolutions [76/217](#), [77/246](#) et [77/329](#) et de la décision 78/550 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral a tenu sa session d'organisation le 13 septembre 2023, sa première session du 5 au 8 février 2024 et sa deuxième session le 3 juin 2024, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

A. Ouverture et durée des sessions

2. Le Comité préparatoire a tenu une séance plénière pendant la session d'organisation. La session d'organisation a été ouverte par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Secrétaire générale de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Après leur élection, les Coprésidents du Comité préparatoire, Alexander Marschik (Autriche) et Enkhbold Vorshilov (Mongolie), ont fait des déclarations.

3. À la même séance, la Secrétaire générale de la Conférence a fait une déclaration.

4. Pendant sa première session, le Comité préparatoire a tenu trois séances plénières et deux réunions informelles. À la 1^{re} séance plénière, le 5 février 2024, les Coprésidents et la Secrétaire générale de la Conférence ont fait des déclarations



liminaires. À la 3^e séance plénière, le 8 février 2024, la Secrétaire générale de la Conférence et les Coprésidents ont fait des déclarations finales.

5. Pendant la deuxième session, le Comité préparatoire a tenu une séance plénière le 3 juin 2024. À cette séance, les Coprésidents et la Secrétaire générale de la Conférence ont fait des déclarations liminaires.

6. À la même séance, les Coprésidents ont fait des déclarations finales.

B. Élection du Bureau

7. À la 1^{re} séance plénière de sa session d'organisation, le 13 septembre 2023, le Comité préparatoire a élu les membres du Bureau :

Coprésidents :

Alexander Marschik (Autriche)
Enkhbold Vorshilov (Mongolie)

Vice-présidents :

Bolivie (État plurinational de)
Burundi
Fédération de Russie
Luxembourg
Népal
Paraguay
Roumanie
Zimbabwe

Membres de droit :

Rwanda
Botswana

8. Conformément à la résolution [77/246](#) de l'Assemblée générale, le Rwanda, en tant que pays hôte de la Conférence, et le Botswana, en tant que pays assurant la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral, étaient membres de droit du Bureau.

9. À la 1^{re} séance plénière de sa première session, le 5 février 2024, le Comité préparatoire a désigné José Eduardo Pereira Sosa (Paraguay) pour être son rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. À la 1^{re} séance plénière de sa session d'organisation, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour de sa session d'organisation et de ses première et deuxième sessions, tel qu'il figure dans le document [A/CONF.223/2024/PC/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Préparatifs de la Conférence :
 - a) s'agissant de l'organisation et de la procédure ;
 - b) s'agissant du fond.
5. Déclarations d'ordre général.

6. Examen du projet de document final de la Conférence.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental.
11. À la 1^{re} séance plénière de sa première session, le 5 février 2024, le Comité préparatoire a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document [A/CONF.225/2024/PC/L.3](#), étant entendu que des ajustements seraient apportés, selon les besoins, au cours de la session.
12. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, le 3 juin 2024, le Comité préparatoire a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle figure dans le document [A/CONF.225/2024/PC/L.5/Rev.1](#), étant entendu que des ajustements seraient apportés, selon les besoins, au cours de la session.

D. Préparatifs de la Conférence

13. À la 3^e séance plénière de sa première session, le 8 février 2024, le Comité préparatoire a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Préparatifs de la Conférence », et a entendu des déclarations de la Secrétaire générale de la Conférence et des représentants du Rwanda (pays hôte) et du Botswana (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral).
14. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Comité préparatoire a entendu une déclaration de la Secrétaire générale de la Conférence.

E. Participation

15. Les première et deuxième sessions du Comité préparatoire ont réuni les représentants et représentantes d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de membres des institutions spécialisées. Y ont également participé des représentantes et représentants d'organisations et autres entités intergouvernementales, des représentantes et représentants d'organes des Nations Unies et des représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales. La liste des participants figure dans le document A/CONF.225/2024/PC/INF/1.

F. Documentation

16. La liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi figure à l'annexe du présent rapport.

G. Déclarations d'ordre général

17. À la 1^{re} séance plénière de sa session d'organisation, le 13 septembre 2023, au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Comité préparatoire a entendu des déclarations des représentants du Botswana (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Kazakhstan, de la Fédération de Russie, du Rwanda, du Paraguay, du Luxembourg, du Lesotho, du Zimbabwe, de l'Arménie, de la Roumanie et du Népal.
18. À la 1^{re} séance plénière de sa première session, le 5 février 2024, dans le cadre de l'examen conjoint des points 5 et 6 de l'ordre du jour, intitulés « Déclarations d'ordre général » et « Examen du projet de document final de la Conférence », des déclarations ont été faites par les représentants de l'Ouganda (au nom du Groupe des 77

et de la Chine), du Népal (au nom du Groupe des pays les moins avancés), de l'Union européenne, du Danemark (au nom des pays nordiques), du Botswana (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Bénin (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Canada, de l'Afrique du Sud, de la Bulgarie, de la Roumanie, de l'Arménie, du Rwanda, de la République dominicaine, de la Lettonie, de la Pologne, du Lesotho, de la Mongolie, de la Thaïlande, du Malawi, de l'Indonésie, de l'Italie, du Paraguay, du Portugal, de l'État plurinational de Bolivie, de la Grèce, du Luxembourg, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Qatar, de la Türkiye, de Malte, du Maroc, de la Chine, du Zimbabwe, du Bangladesh, du Japon, du Bhoutan et de la Géorgie.

19. À la 2^e séance plénière de sa première session, le 5 février 2024, des déclarations ont été faites par les représentants de la Zambie, de la France, des États-Unis d'Amérique, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Inde et du Tadjikistan.

20. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Organisation internationale de droit du développement, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Centre du commerce international, de l'Union internationale des télécommunications et de la CNUCED.

21. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou accréditées auprès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral : Action citoyenne pour l'information et l'éducation au développement durable et Global Partnerships Forum.

22. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, le 3 juin 2024, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Ouganda (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Botswana (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), de l'Union européenne, du Népal (au nom du Groupe des pays les moins avancés), du Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Fédération de Russie, de la Mongolie, de la Pologne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Arménie, du Luxembourg, du Lesotho, de l'État plurinational de Bolivie, du Maroc, du Paraguay, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de la Chine, du Japon, du Zimbabwe, de l'Inde, du Portugal, du Bhoutan, du Rwanda et du Saint-Siège.

23. À la même séance, la représentante du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a fait une déclaration.

II. Examen du projet de document final de la Conférence

24. Le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Examen du projet de document final de la Conférence », en même temps que le point 5 de l'ordre du jour aux 1^{re} et 2^e séances plénières de sa première session (voir par. 18 à 21 ci-dessus).

25. Des réunions informelles intersessions ont été tenues entre le 19 février et le 21 mai 2024 afin de poursuivre les consultations sur le projet de document final de la Conférence.

26. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Examen du projet de document final de la Conférence ». Il était saisi du projet de document final de la Conférence, intitulé « Projet de document final de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral : projet de programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 », qui figurait dans un document non officiel daté du 31 mai 2024.

27. À la même séance, avant l'approbation du projet de document final, le représentant de la Türkiye a fait une déclaration.

28. À la même séance également, le Comité préparatoire a approuvé le projet de document final, tel qu'il figure dans le document non officiel daté du 31 mai 2024¹, et l'a recommandé pour adoption à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

29. Après l'approbation du projet de document final, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

III. Mesures prises par le Comité préparatoire

30. À la 1^{re} séance plénière de sa session d'organisation, le 13 septembre 2023, le Comité préparatoire a adopté le projet de résolution intitulé « Modalités additionnelles et structure de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral », tel qu'il figure dans le document [A/CONF.225/2024/PC/L.1](#) (résolution 1).

31. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté le projet de résolution intitulé « Règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral », tel qu'il figure dans le document [A/CONF.225/2024/PC/L.2](#) ; dans ce texte, il a recommandé à la Conférence d'adopter le règlement intérieur provisoire figurant à l'annexe (résolution 2).

32. À la 1^{re} séance plénière de sa première session, le 5 février 2024, le Comité a adopté le projet de décision intitulé « Modalités supplémentaires pour l'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées aux fins de la participation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et à ses travaux préparatoires », tel qu'il figure dans le document [A/CONF.225/2024/PC/L.4](#) (décision 101).

33. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, le 3 juin 2024, le Comité préparatoire a rappelé qu'à sa session d'organisation tenue le 13 septembre 2023, en adoptant la résolution intitulée « Modalités additionnelles et structure de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral » ([A/CONF.225/2024/PC/L.1](#)), il avait approuvé les modalités générales des tables rondes thématiques interactives qui seraient organisées pendant la Conférence et chargé le Bureau d'arrêter les thèmes et d'autres modalités des tables rondes. En conséquence, il a pris note des modalités des tables rondes thématiques interactives de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui avaient été arrêtées par le Bureau et qui figuraient dans le document [A/CONF.225/2024/PC/CRP.1](#) (décision 102).

¹ Publié ultérieurement sous la cote [A/CONF.225/2024/4](#).

IV. Adoption du rapport du Comité préparatoire

34. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième session, le 3 juin 2024, le Comité préparatoire a adopté son projet de rapport (A/CONF.225/2024/PC/CRP.2) et a chargé le Rapporteur d'établir celui-ci sous sa forme définitive conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui du Secrétariat.

Annexe

Documentation

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/CONF.225/2024/PC/1	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.225/2024/PC/2	Note du Secrétariat sur le document final de Gaborone
A/CONF.225/2024/PC/3	Note du Secrétariat sur l'appel à l'action d'Asunción
A/CONF.225/2024/PC/4	Note du Secrétariat sur l'appel à l'action euro-asiatique
A/CONF.225/2024/PC/L.1	Projet de résolution sur les modalités additionnelles et la structure de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
A/CONF.225/2024/PC/L.2	Projet de résolution sur le règlement intérieur provisoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
A/CONF.225/2024/PC/L.3	Projet d'organisation des travaux de la première session du Comité préparatoire
A/CONF.225/2024/PC/L.4	Modalités supplémentaires pour l'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées aux fins de la participation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et à ses travaux préparatoires
A/CONF.225/2024/PC/L.5/Rev.1	Projet révisé d'organisation des travaux de la deuxième session du Comité préparatoire
A/CONF.225/2024/PC/INF/1	Liste des participants
A/CONF.225/2024/PC/CRP.1	Modalités des tables rondes thématiques interactives de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
A/CONF.225/2024/PC/CRP.2	Projet de rapport